

# Actualités en droit de la copropriété

Vendredi 5 novembre 2021  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Cyril SABATIE

Avocat  
Auteur de l'ouvrage copropriétés aux  
éditions Delmas

## Avec la participation de :

Ludovic GAUVIN  
Responsable de la Commission Droit  
immobilier  
Avocat à Angers  
Cabinet ANTARIUS

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

**Siège d'Eurojuris**  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit immobilier  
Droit de la copropriété

## Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-  
comptables, notaires, syndics,  
professionnels de l'immobilier  
Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de  
formation référencé DATADOCK. Cette  
formation peut donc être prise en charge  
par les organismes financeurs. Numéro  
de déclaration d'existence  
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

## Programme du séminaire

**Objectifs :** cette formation a pour objectifs une mise à jour des connaissances en  
droit de la copropriété, avec notamment un focus sur l'ordonnance du 30 décembre  
2019.

### *Programme pédagogique de la journée :*

## I- Actualité législative et jurisprudentielle en droit de la copropriété

### L'ordonnance du 30 décembre 2019

## II- Actualité jurisprudentielle en droit de la copropriété

- Syndic
- Travaux
- Assemblée générale

# Actualités en droit de la copropriété

Vendredi 5 novembre 2021  
de 9h15 à 17h30

eurojuris.fr

## Animé par :

### Cyril SABATIE

Avocat  
Auteur de l'ouvrage copropriétés aux  
éditions Delmas

## Avec la participation de :

### Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission Droit  
immobilier  
Avocat à Angers  
Cabinet ANTARIUS

## Horaires :

9h15 / 12h45 – 14h/17h30  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Spécialités / compétences :

Droit immobilier  
Droit de la copropriété

## Public visé – Pré-requis

Avocats, juristes, huissiers, experts-  
comptables, notaires, syndics,  
professionnels de l'immobilier  
Nos formations sont ouvertes à  
tous les professionnels du droit en  
exercice

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Prise en charge :

Eurojuris France est organisme de  
formation référencé DATADOCK. Cette  
formation peut donc être prise en charge  
par les organismes financeurs. Numéro  
de déclaration d'existence  
d'EUROJURIS France : 11 75 375 0575

## Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants (café d'accueil)
- 9h15-9h30 : Introduction
- 9h30-11h : Première partie de la formation : Actualités législatives et réglementaires
- 11h-11h10 : Pause-café
- 11h10-12h45 : Poursuite de la première partie de la formation
- 12h45-13h45 : pause déjeuner (déjeuner inclus)
- 13h45-14h : Echanges avec les participants
- 14h-17h15 : Seconde partie de formation : Actualités jurisprudentielles
- 17h15-17h30 : Echanges entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants et de répondre aux questions

## Méthode de formation utilisée :

Toutes nos formations utilisent des méthodes de formation démonstratives, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants.

## Référent Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, Référent Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

## Vous souhaitez suivre cette formation en visioconférence ?

Avec la crise sanitaire, nous proposons le suivi en visioconférence pour toutes nos formations. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom.

Il est demandé à tous les participants souhaitant suivre une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet (préférez le filaire au wifi) ainsi que d'une webcam.

## Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en présentiel : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre en visioconférence : 348 € TTC, soit 290€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre en visioconférence : 720€ TTC, soit 600 € H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....

Cabinet - Société: ..... Profession : .....

## Modalités d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 45 Quai des Grands Augustins – 75006 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>. Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.